

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 30 juin 2015 à 21 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEFLOCH, Maire d'Ambialet.

Présents :

- |                         |                      |
|-------------------------|----------------------|
| ➤ M Jean-Pierre LEFLOCH | ➤ Chantal MANAVIT    |
| ➤ Mme Florence DURAND   | ➤ Virginie PHIALIP   |
| ➤ M Christophe BEURAERT | ➤ Sandrine ROUSTIT   |
| ➤ Mme Patricia BEC      | ➤ Jean-Pierre COSTES |
| ➤ M Jean-Marc SAUX      | ➤ Bernard CAMBON     |
|                         | ➤ Bruno SEGURA       |

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Virginie PHIALIP est désignée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

ORDRE DU JOUR :

- Intercommunalité :
  - ✓ Points sur les différentes commissions
  - ✓ Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'entretien et l'aménagement des sentiers de rando
- Demande participation financière Terre en fête
- Ecole
  - ✓ Organisation/équipe enseignante
  - ✓ Aménagements rythmes scolaires/PEDT
  - ✓ Chauffage
  - ✓ Transport scolaire
- Logements communaux
- Décisions modificatives
- Nouvelles organisations territoriales
- Voirie
- Photocopieur
- Présentation en non-valeur (décision justice)

Monsieur le maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : circuit VTT,

~~~~~

#### **1. Intercommunalité**

- ✓ Points sur les différentes commissions

#### **Service à la population**

Jean-Pierre LEFLOCH donne la parole à Bruno SEGURA qui nous indique qu'il a été visité la future maison des services. Il y aurait dans ce local une permanence de la Carsat, cram, caf, trésor public, admr. Le sous-sol serait destiné aux archives. La première phase de travaux s'élève à 960 000 € financé à 75 % (dont l'Etat 45%, le conseil général 20 % et la région 10 %). Il y a un projet maison de santé.

Monsieur Bernard CAMBON indique qu'il serait plus judicieux que deux projets soient réalisés un sur Villefranche et un sur Alban car les gens n'ont pas le même bassin de vie

#### **Commission travaux**

Le marché pour l'assainissement non collectif (SPANC) a été attribué à Véolia.

Monsieur le Maire indique que les dossiers qui vont être aidés afin de mettre leur installation à la norme, sont limités à 2 par commune. Afin de déterminer les dossiers choisis des priorités ont été donnés qui concernent des installations qui rejettent dans un ruisseau ou directement au Tarn.

#### DELIB 30062015\_1 SANS OBJET

✓ Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'entretien et l'aménagement des sentiers de randonnée.

Le Maire indique que la CCMAV propose un projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'entretien et l'aménagement des sentiers de randonnée, conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Après discussion il est décidé de reporter cette décision à un autre conseil municipal afin de demander des précisions concernant le choix du sentier et pourquoi un seul sentier.

### 2. Demande de participation financière Terre en fête

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant de la CCMAV et nous présentant l'opération « Terre en fête » ancien concours départemental de labours qui aura lieu les 15 et 16 août 2015 près d'Alban. Afin de boucler leur budget et de rendre l'accès à cette manifestation gratuite ils sollicitent les communes environnantes pour une subvention annuelle. Après discussion le conseil municipal est favorable à la majorité pour une subvention de 200 €.

### 3. Ecole

✓ Organisation/équipe enseignante

A la rentrée 2015-2016 nous aurons toujours trois classes :

Mme Rabaud : 16 élèves (CM1 – CM2)

Mme Pons : 16 élèves (CP-CE2)

Mme Félipé : 17 élèves (Maternelle et CE1)

✓ Conseil école du 30 juin 2015

Madame Florence Durand nous fait un compte rendu du dernier conseil d'école : Notre parc informatique est dépassé. Tous les logiciels liés au fonctionnement des TBI ne sont plus actualisables. Une mise à jour et une installation du système d'exploitation Linux pourrait être la solution.

Des travaux à réaliser pendant les congés si possibles :

- ✚ Joints porte entrée maternelle à réparer
- ✚ Grille fenêtres des WC et du cagibi à mettre en place
- ✚ Etagères avec crémaillère jusqu'au plafond dans la pièce classe maternelle où se trouve le frigo et armoires de rangement
- ✚ Ouverture du préau vers appentis derrière afin de stocker le matériel des activités périscolaire
- ✚ Traçage de la cours de l'école
- ✚ Prévoir du grillage à gauche du portail à l'extérieur de l'école

Monsieur le Maire donne une information concernant le numérique dans les écoles. L'association des maires et des élus du Tarn en collaboration avec les services départementaux de l'Education Nationale du TARN à élaborer un « Pack école numérique ». Ce dossier sera à étudier lors d'un prochain conseil municipal

L'association des maires du Tarn propose aussi un Environnement Numérique de Travail (ENT) qui va permettre de faire le lien entre l'ensemble des moyens mis à disposition pour le numérique dans l'école. L'ENT est un portail de services en lignes, c'est-à-dire un site web sécurisé, offrant un point d'accès unique où les élèves, les parents, les enseignants, les représentants de la municipalité disposeront d'un espace de communication, intégrant les outils et services numériques en rapport avec leurs activités éducatives.

Le coût de l'ENT s'élève à 5.40 euros TTC par enfant et pour 3 ans. Le conseil municipal étudiera cette proposition quand le corps enseignant sera prêt et formé pour utiliser cet ENT.

✓ Aménagements rythmes scolaires/PEDT

Monsieur le Maire fixe une nouvelle réunion afin de préparer la rentrée : le 15 juillet 2015 à 20 h 00.

**DELIB 30062015\_10**

✓ Convention de partenariat activités périscolaires

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'afin d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires et en plus des contrats de vacataires nous avons dû contacter des associations où autoentrepreneurs pour mettre en place des activités.

- L'association Méli Mélo : musique et chant du 31 août 2015 au 05 janvier 2016 les vendredis de 15 h 30 à 16 h 30 au tarif de 30 € netchaque intervention.
- Association Vers les Arts : théâtre du 31 août 2015 au 05 juillet 2016 les vendredis de 15 h 30 à 16h 30 au tarif de 30 € brut chaque prestation.
- VERMEIREN Dina (autoentrepreneur) : nature du 31 août 2015 au 05 juillet 2016 de 15 h à 16 h 30 au tarif de 35 € chaque prestation
- BAINS Véronique (autoentrepreneur) : arts plastiques, danse, modelage, nature du 31 août 2015 au 05 juillet 2016 les mardis de 15 h 00 à 16 h 30. Au tarif de 45 € net chaque prestation.

Afin de finaliser leurs partenariats monsieur le maire propose d'établir « des conventions de partenariats » avec les 4 prestataires aux conditions indiquées ci-dessus.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les différentes conventions ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

**DELIB 30062015\_11**

✓ Recrutement dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3-1,

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que les nouveaux rythmes scolaires nécessitent des intervenants périscolaires Il est donc nécessaire de recruter des intervenants vacataires, qui assureront l'accueil et les activités enfants pendant les périodes dédiées au nap,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de créer 1 emploi de vacataire :

- 1 emploi vacataire du 31 août 2015 au 05 juillet 2016

Ils seront chargés d'intervenir auprès des olifants dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires afin de proposer une activité aux enfants.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant brut de 35 € brut pour chaque intervention de 1 h 30 et de fixer le montant de 30 € brut pour chaque intervention de 1 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la création pour les périodes précédemment indiqués de 2 emplois do vacataires chargés de l'accueil et les activités enfants pendant les périodes dédiées au nap,
- approuve le montant de la rémunération de chaque vacataire à 35 E brut pax intervention de 1 h 30 et 30 €brut par intervention d'une heure travaillé,
- dit que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations sont inscrits au budget
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision. Chauffage

Une réunion avec tous les intervenant a eu lieu mais nous n'avons pas de compte rendu, pour le moment nous devons attendre le compte rendu des experts qui devra déterminer les responsabilités de chacun.

✓ Transport scolaire

Madame Florence DURAND indique qu'une réunion a eu lieu le 02 juin 2015 à 14 h 30 avec la Federteeep et Alban ambulance afin d'établir comme chaque année les circuits de transports scolaires de la commune.

#### 4. Logements communaux

##### **DELIB30062015\_3**

✓ Procédure expulsion

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que nous avons toujours un impayé de 7 494.50 € concernant le logement situé au-dessus dela cantine, en dépit des précédentes relances de la trésorerie d'Alban et des différents entretiens avec les élus.

Un courrier de mise en demeure de payer et relances a été adressé au locataire et sans réponse de sa part dans les délais fixé, il propose au conseil de lancer une procédure d'expulsion. Pour cela il faut mandater un huissier afin qu'il lui transmette un commandement à payer.

Le commandement à payer est assujetti d'un délai de 2 mois, avant de saisir le tribunal. Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans l'hypothèse d'une audience au tribunal nous aurons besoin d'un avocat

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

##### **DELIB30062015\_4**

✓ Travaux

Monsieur le Maire rappelle suite au départ des locataires de l'ancien presbytère de la Condomine des travaux de réfection sont à réaliser.

Nous avons demandés des devis à plusieurs entreprises :

|   |                                |             |
|---|--------------------------------|-------------|
| - | Boussaguet Peinture            | 11 019.46 € |
| - | Arnaud Maury (sans fourniture) | 11 610.00 € |
| - | Entreprise Trujillo            | 12 691.56 € |

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Trujillo pour un montant ttc de 12 691.56 € compte tenu que l'entreprise Boussaguet Peinture nous a informée ne pas pouvoir réaliser les travaux dans les délais.

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

## 5. Décisions modificatives

DELIB 30062015\_5

✓ Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2015

### COMPTES DEPENSES

| Chapitre | Article | Opération | Nature                                           | Montant   |
|----------|---------|-----------|--------------------------------------------------|-----------|
| 65       | 6542    |           | Créances éteintes (mise en non valeur tribuna... | 1 018,00  |
| 67       | 673     |           | Titres annulés (sur exercices antérieurs)        | 22 373,00 |
| 011      | 61522   |           | Bâtiments                                        | -3 783,00 |
| 011      | 61523   |           | Voies et réseaux                                 | 1 000,00  |
| 011      | 61523   |           | Voies et réseaux                                 | -4 000,00 |
| 65       | 6574    |           | Subv fonctionnement aux associations (Terre e... | 200,00    |
| 65       | 6574    |           | Subv fonctionnement aux associations (associa... | 10,00     |
| 21       | 2188    | 285       | Autres immobilisations corporelles               | 455,00    |
| 023      | 023     |           | Virement à la section d'investissement           | 1 555,00  |
| 23       | 2313    | 281       | Constructions                                    | 1 100,00  |
| 16       | 165     | OPFI      | Dépôts et cautionnements reçus                   | 900,00    |

**20 828,00**

### COMPTES RECETTES

| Chapitre | Article | Opération | Nature                                | Montant   |
|----------|---------|-----------|---------------------------------------|-----------|
| 16       | 165     | OPFI      | Dépôts et cautionnements reçus        | 900,00    |
| 73       | 7318    |           | Autres impôts locaux ou assimilés     | 22 373,00 |
| 042      | 722     |           | Immobilisations corporelles           | -4 000,00 |
| 021      | 021     | OPFI      | Virement de la section d'exploitation | 1 555,00  |

**20 828,00**

Délibération adoptée à la majorité des présents.

DELIB 30062015\_6

✓ Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2015

### CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Nature                                           | Montant |
|----------|---------|--------------------------------------------------|---------|
| 042      | 6811    | Dotations aux amortissements des immobilisati... | 1,00    |
|          |         |                                                  |         |

**1,00**

### CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Nature                  | Montant |
|----------|---------|-------------------------|---------|
| 011      | 615     | ENTRETIEN ET REPARATION | -1,00   |
|          |         |                         |         |

**-1,00**

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

## 6. Nouvelle organisation territoriale

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la commission départementale de coopération intercommunale qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin 2015.

La loi NOTRe dans l'état des discussions parlementaires préconise des intercommunalités de 20 000 habitants sauf par dérogation à certains territoires se situant en zone montagne. Compte tenu que la CCMAV regroupe 13 communes sur 15 en zone montagne nous pourrions bénéficier de cette dérogation.

Pour 2016, 4 intercommunalités devront s'agrandir :

- ✚ Le pays Cordains
- ✚ Vals et Plateaux
- ✚ La Cora (Rabasinois)
- ✚ Le lautrécois

## 7. Voirie

✓ Travaux de voirie 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe BEURAERT, adjoint délégué à la voirie.

Monsieur BEURAERT présente l'ensemble des chemins qui ont été relevés lors de la visite sur le terrain par la Commission voirie. Le conseil municipal décide de mettre une priorité à chaque chemin où voie communale. Les voies retenues sont :

|   |                    |   |              |
|---|--------------------|---|--------------|
| ➤ | La Condomine       | ➤ | La Canague   |
| ➤ | Saluège            | ➤ | Les Cabannes |
| ➤ | La Caminade        | ➤ | La Lauze     |
| ➤ | Accès prieuré      | ➤ | Le Thénégal  |
| ➤ | Office du tourisme | ➤ | La Barrière  |
| ➤ | La Pause           | ➤ | Yole         |
| ➤ | Le Plot            | ➤ | Roziès       |
| ➤ | La Bourié          | ➤ | Combelle     |

Le Conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le maire de signer l'ensemble des documents nécessaire au lancement de ces travaux au travers de la Communauté des Communes du Villefrancois.

Après discussion le conseil municipal décide de fixer le montant maximum des travaux de voirie 2015 à 38 400.00 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité

✓ Demande de subvention

Monsieur le Maire indique que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du fonds de développement territorial.

Monsieur le Maire propose de demander le montant maximum *soit 14 321.37 €* (correspondant à 45 % pour un montant HT de travaux de 31 825.26 €),

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité des présents à cette proposition.

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire a déposé un dossier de demande de subvention auprès du conseil général et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier

## **8. Photocopieur**

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe Beuraert qui indique que le contrat des photocopieurs arrive à échéance à la fin de l'année.

Une société noua a fait une proposition représentant une économie de 16.21 %. Toutefois le conseil municipal après discussion préfère arriver au terme du contrat et comparera les offres à ce moment-là.

Toutefois, le conseil municipal demande qu'on fasse à la Sofeb un courrier de non reconduction pour que le contrat ne se reconduise pas par tacite reconduction.

**DELIB 30062015\_9**

## **9. Présentation en non-valeur (décision de justice)**

Monsieur le maire fait lecture d'un état de non-valeur transmis par la trésorerie pour un montant de 1 017.66 € et à la décision du tribunal d'instance d'Albi en date du 22 avril 2015.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à la majorité et autorise Monsieur le Maire à signer le mandat d'admission en non-valeur et l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité

**DELIB30062015\_2**

## **10. Circuit VTT**

La société VTOPO a sollicité le Département du Tarn pour l'édition d'un topoguide valorisant une cinquantaine d'itinéraires VTT sur le territoire tarnais.

Les circuits figurant sur ce document ne sont pas balisés spécifiquement pour cet ouvrage, Pour la majorité, ils s'appuient sur des itinéraires de randonnée pédestre existants (balisés, officialisés, entretenus) ou des itinéraires VTT (pour la plupart appartenant à des sites labellisés par la FFC ou la FFCT). Pour compléter l'offre l'auteur du topoguide a proposé des circuits, pas forcément balisés, déjà empruntés par des amateurs de VTT et particulièrement intéressants pour la pratique, du fait de leurs caractéristiques techniques ou paysagères.

Monsieur le Maire présente le circuit au conseil municipal (carte ci-jointe), une modification au niveau de la Bourrié –Vinçou est à prendre en compte).

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité à l'insertion de ce circuit dans le topoguide et propose de lui donner le nom : « Entre Roc et Méandre ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.